Ville de Genève
Conseil municipal

P-181 A

20 février 2007

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Préau de l'école des Vollandes».

Rapport de Mme Nicole Bobillier.

Le Conseil municipal a renvoyé la pétition citée en marge à la commission des pétitions lors de sa séance du 8 novembre 2006.

Sous la présidence de M. François Sottas, la pétition a été examinée au cours de trois séances: le 4 décembre 2006, les 29 janvier et 5 février 2007.

Remerciements à Mlle Tamara Saggini pour la prise des notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 4 décembre 2006

Audition de Mmes Alix de Dardel, présidente de l'Association des parents d'élèves (APE) de Montchoisy-Vollandes, Florence Torre Rubio, vice-présidente, et Chantal Thevenoz Buinaud, membre

Mme de Dardel fait remarquer que force est de reconnaître que le quartier des Eaux-Vives se dégrade. On trouve des détritus, des excréments, des seringues, etc., dans les préaux. L'association ne peut pas laisser passer une telle situation, raison pour laquelle elle demande la fermeture des préaux du quartier dès 22 h. Elle précise que les autres points de la pétition seraient à prendre en compte uniquement si les préaux n'étaient pas fermés la nuit.

A la suite d'une réunion dans ce quartier, le conseiller administratif chargé du dossier, M. Manuel Tornare, a décidé de fermer ces préaux, mais provisoirement, ce qui inquiète les parents et ne les satisfait pas.

Un commissaire, qui connaît assez bien les problèmes du quartier, demande si les dealers se rendent si haut dans ce quartier.

Mme de Dardel répond par l'affirmative. Ils se sont déplacés dès qu'il a commencé à faire froid, afin de se réfugier dans les préaux.

Le même commissaire estime que l'on devrait fermer le préau de l'école des Eaux-Vives.

Mme de Dardel lui répond que c'est chose faite.

Un autre commissaire aimerait avoir, de la part des pétitionnaires, un historique de la dégradation.

Mme de Dardel explique alors que, depuis trois ans, le quartier se dégrade. L'APE de Montchoisy-Vollandes est alors créée. Elle tient de nombreuses réunions, notamment avec la police. Quelques solutions ont été trouvées, mais il ne faut pas se leurrer: lorsque l'on ferme d'un côté, les gens se déplacent de l'autre.

De plus, il faut savoir que, à l'école des Vollandes, un abri PC a été ouvert pour venir en aide aux sans-abri.

Une lettre a été envoyée à M. Tornare pour faire connaître les réticences des parents. Comme la commission l'aura compris, les parents ne sont pas pour cet abri. M. Tornare a répondu que cette structure ne pose aucun problème; c'est alors que les parents ont même proposé une adresse à la route de Chancy.

Mme Torre Rubio ajoute que, dans les préaux, on trouve des seringues, des préservatifs, etc. De plus, les dealers font leur trafic sous les yeux des enfants et cachent leur marchandise dans les buissons.

Le même commissaire demande quel type de personnes fréquentent ces lieux.

Mme de Dardel répond que ce sont essentiellement des jeunes et des dealers.

Mme Thevenoz Buinaud ajoute que, la nuit, il y a des vagabonds, des toxicomanes, des jeunes en rupture qui sont identifiés par des assistants sociaux. Dans la journée, ils adoptent un comportement parfois inquiétant qui perturbe les enfants. Comprenez que, si en plus, la nuit, on héberge des personnes, la situation devient explosive.

Mme de Dardel fait néanmoins remarquer que, depuis l'ouverture de l'abri PC, la police quadrille le quartier.

Mme Torre Rubio insiste sur le fait que de fermer les préaux limite les entrées. Depuis la découverte des seringues, il y a des rondes et des équipes sont chargées de ramasser les déchets. A long terme, cela représente un coût élevé, raison pour laquelle la fermeture des préaux limiterait les frais.

Un commissaire demande si le concierge habite sur place.

Mme de Dardel répond que oui.

Un autre commissaire, quant à lui, souhaiterait connaître le coût de l'ensemble des demandes énumérées dans cette pétition.

Mme Torre Rubio annonce une somme de 90 000 francs pour l'ensemble des travaux demandés par les parents.

Mme de Dardel tient à faire remarquer que les points 2 (fermer les préaux couverts) et 3 (éclairer le préau la nuit) sont réglés pour autant que le point 1 soit respecté, c'est-à-dire: fermer la cour de récréation des grands à partir de 22 h jusqu'au matin.

Mme Torre Rubio, s'agissant du point 4 (mettre autour du petit préau un grillage afin d'empêcher l'accès aux personnes externes), précise qu'il conviendra d'installer un grillage plus haut car, actuellement, tel qu'il est, celui-ci est dangereux pour les enfants.

Le même commissaire demande ce qu'il en est de l'arborisation du préau.

Mme Torre Rubio indique que la réponse qui a été faite aux parents concernant l'arborisation était la suivante: «fermons d'abord les préaux et les jeux et l'implantation des arbres pourra être envisagée».

La commission souhaite savoir si, comme cela a été dit plus haut, la police quadrille le quartier la nuit.

Mme de Dardel indique que le responsable de la Task Force Drogue, accompagné d'un îlotier, fait des rondes. Il ne faut pas oublier la présence de seringues et l'ouverture de l'abri PC.

Les parents ont des contacts avec M. Cartier (task force), le responsable de Solidarité Rade, de même qu'avec toutes les associations du quartier. De plus, la présente pétition a été envoyée au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, à M. Duparc, au Service santé de la jeunesse et au Groupement du parascolaire.

Un commissaire aimerait savoir si les problèmes des préaux sont un phénomène saisonnier.

Mme Thevenoz Buinaud répond que non, ils sont présents en continu.

Séance du 29 janvier 2007

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné de Mme Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance

Le président accueille Mme Irminger et fait remarquer que les pétitionnaires semblaient satisfaits des réponses reçues du département même si, selon eux, cela ne suffit pas.

Mme Irminger, en préambule, indique que le Service des écoles et institutions pour l'enfance travaille avec un plan très particulier, classant les écoles en trois catégories:

– les écoles avec préaux problématiques;
– les écoles avec préaux moins problématiques;
– les écoles avec préaux tranquilles.

Il faut bien reconnaître que ceux des Vollandes et des Eaux-Vives sont problématiques.

Il a finalement été décidé de fermer le préau des Vollandes (celui des Eaux-Vives étant déjà fermé).

Cette fermeture est prévue dès 22 h. On doit faire appel à des sociétés de surveillance et cela alourdit le budget, il faut compter entre 12 000 et 13 000 francs.

Un commissaire, ayant assisté à la soirée des Eaux-Vives dont il a été question lors de l'audition des pétitionnaires, se dit choqué par les propos tenus par les parents, qui sont, de loin, pas les mêmes que ceux tenus lors de leur audition, le 4 décembre 2006.

Mme Irminger est beaucoup plus nuancée. En effet, les parents ont probablement exprimé leur satisfaction quant à la fermeture du préau et à leur insatisfaction concernant la dégradation de la qualité de vie de leur quartier.

Un autre commissaire, ayant lui aussi assisté à cette soirée, se dit en plein accord avec Mme Irminger.

Un commissaire souhaite savoir si cette fermeture est provisoire ou définitive.

Mme Irminger considère qu'il est sage d'observer ce qui se passe. Il faut savoir que, au niveau du préau des Vollandes, la fermeture n'est pas aussi simple. En effet, les sorties de secours du parking souterrain débouchent dans le préau, ce qui a obligé la mise en place de portes «antipanique» afin de pouvoir sortir du préau. A partir de là, les personnes qui voudront entrer dans ce préau le pourront, sans difficulté. Le déplacement des issues de secours a été envisagé. Cela représente un gros travail, il est donc préférable d'observer ce qui va se passer avant de demander au Service des bâtiments de procéder à des modifications.

Pour le Service des écoles et institutions pour l'enfance, fermer un préau n'est pas une fin en soi. On va utiliser ce moyen en imaginant d'autres possibilités à long terme. Mme Irminger n'imagine pas que cela soit définitif. Cela ne signifie pas que le préau sera rouvert pour les beaux jours.

M. Tornare fait remarquer que la décision de fermer le préau des écoles des Eaux-Vives a été prise à la suite des doléances des parents qui l'ont convaincu d'agir rapidement et efficacement. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que c'est une exception destinée à calmer le jeu.

Concernant l'abri PC des Vollandes, il a anticipé les soucis en renforçant la présence de la police municipale, en demandant au Département des institutions de mobiliser la police cantonale et en incluant l'une ou l'autre police privée.

Il refuse de laisser des personnes démunies sans toit et sans nourriture pour la nuit en hiver.

Quant aux propos tenus lors de la séance avec les habitants du quartier, il peut comprendre la peur des habitants et essaiera de trouver les bonnes réponses avec l'aide des services et institutions concernées.

Séance du 5 février 2007

Discussion et vote

Par les auditions des pétitionnaires et du Service des écoles et institutions pour l'enfance, la commission des pétitions a pu se rendre compte que ce dossier avait bien avancé et qu'il était en bonne voie de règlement.

De plus, une information sur les ondes et un article dans la presse genevoise confirment la remarque ci-dessus.

La commission constate que la création de zones d'exclusion a repoussé les dealers vers d'autres quartiers, vers d'autres préaux.

Elle remarque aussi qu'il faut bien admettre que le nombre de trafiquants et de dealers augmente, et que la responsabilité de la dégradation de la qualité de vie dans les quartiers n'est pas due uniquement au déplacement.

La commission propose de classer la pétition P-181.

Le président met aux voix cette proposition, elle est acceptée par 13 oui (3 S, 2 L, 1 R, 1 T, 2 Ve, 2 UDC, 2 AdG/SI) et 1 abstention (L).

Annexe: texte de la pétition

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES DE MONTCHOISY ET VOLLANDES

PETITION

Concerne : Préau de l'école des Vollandes

Madame, Monsieur,

Depuis quelques mois, nous, parents d'élèves de l'école des Vollandes, assistons avec inquiétude à la dégradation progressive de l'état du préau de l'école: détritus, tessons de bouteilles, excréments et plus récemment seringues usagées sont régulièrement retrouvés dans le préau.

Cette situation est inadmissible, tant sur le plan de l'hygiène que de la sécurité.

C'est pourquoi, nous vous demandons instamment de bien vouloir prendre des mesures appropriées pour que le préau redevienne rapidement propre et sûr pour nos enfants.

Voici nos propositions pour améliorer la situation :

1. fermer la cour de récréation des grands à partir de 22h00 jusqu'au matin;
2. fermer les préaux couverts ;
3. éclairer le préau la nuit ;
4. mettre autour du petit préau un haut grillage afin d'empêcher l'accès aux personnes externes;
5. nettoyer au Karcher le préau afin d'en éliminer l'odeur persistante d'urine;
6. réparer la bordure en métal qui assure l'étanchéité dans la cour des petits car cette bordure a des bords tranchants, saillants et dangereux;
7. arboriser le préau pour que cela soit un lieu accueillant pour les parents ;
8. continuer à assurer le nettoyage quotidien du préau comme c'est le cas aujourd'hui.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette situation déplorable et vous adressons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Pour l'Association des Parents

Le comité

Alix de Dardel F. Torre R. W. Stryjeńska

Alix de Dardel	Florence Torre Rubio	Leslie Baumgartner	Wanda Stryjenska
Présidente	Vice-Présidente	Trésorière	Secrétaire